

---

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

# Réforme de la médecine du travail : l'Etat reprend d'une main ce qu'il a donné de l'autre !

C'est avec une grande inquiétude que COORACE voit arriver le 1er juillet, date d'entrée en vigueur du nouveau régime juridique de surveillance médicale des salariés des associations intermédiaires prévu par le Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail.

En effet, à cette date près de **160 000 nouveaux salariés se présenteront devant des associations de médecine du travail** déjà incapable de faire face, pour la plupart, au flux actuel de salariés.

**Si COORACE salue et soutient la volonté de rendre effective une surveillance de la santé au travail, particulièrement pour les plus précaires, le manque évident de moyens ne permet à ce jour en aucun cas d'atteindre cet objectif.**

La mise en œuvre des nouvelles obligations n'aura pour l'heure comme seul résultat de

- Créer une insécurité juridique majeure pour des employeurs des associations intermédiaires, pleinement intégrés dans l'économie sociale et solidaire qui seront dans l'incapacité de faire face à leurs obligations faute de médecin du travail
- Mettre en péril le modèle économique de ces entreprises du fait d'**une nouvelle charge financière évaluée à 13 millions d'Euros, soit la totalité de l'enveloppe allouée par les pouvoirs publics au financement de l'accompagnement**, sans aucune participation publique à ce jour

L'Etat doit donc agir fortement et sans délai afin de :

- Ne pas créer d'obligation juridique que des employeurs ne peuvent respecter en raison de la défaillance du système de santé lui-même
- Mobiliser les moyens humains et financiers adéquats pour garantir à ces salariés une véritable protection de leur santé

Par conséquent, **COORACE demande une refonte globale du système** visant à assurer **une politique de prévention efficace** à l'attention des salariés accompagnés, à **sécuriser juridiquement les entrepreneurs** de l'économie sociale et solidaire et à **favoriser le développement et la pérennité du système de la médecine du travail.**

**En l'absence de réponse significative, COORACE n'aura d'autre choix que d'appeler à une mobilisation forte et sans précédent de l'ensemble de ses adhérents et de ses pairs.**

### ***A propos de COORACE :***

*COORACE, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble 500 entreprises, principalement des secteurs de l'insertion par l'activité économique (IAE) et des services à la personne (SAP). Ces entreprises partagent une même vision : celle d'une société intégrante, reconnaissant la richesse de chacun en tant que citoyen et acteur des échanges économiques et sociaux. A son service, elles développent un modèle économique solidaire et durable, ancré dans les territoires, riche en emplois de qualité pour tous et créateur de droits, notamment pour les personnes les plus précarisées. [www.coorace.org](http://www.coorace.org)*

**Contact presse : David ZEISLER - Tél. : 01 49 23 70 58**

**Mail : [david.zeisler@coorace.org](mailto:david.zeisler@coorace.org)**

17, rue Froment – 75011 PARIS  
Tél.01 49 23 70 50 – Fax 01 48 05 67 98  
[courrier@coorace.org](mailto:courrier@coorace.org)